

ASSEMBLÉE NATIONALE
17 juillet 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1168)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS146

présenté par
Mme Fabre, rapporteure

ARTICLE 15

À la troisième phrase de l'alinéa 30, après le mot :

« rapport »,

insérer les mots :

« , annexé des montants des dépenses engagées et mandatées et de l'état détaillé de leur affectation, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans sa nouvelle rédaction, le Sénat a supprimé des précisions nécessaires sur le contenu du rapport transmis par les régions sur les dépenses engagées en matière d'apprentissage. Il est proposé de les rétablir.